



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt-six juin dans la salle Caravane Monde, à 18
Présents : 23 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents : 6 convocation en date du 20 juin 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 29 Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Dersi, Diatta, Faure-Pinault,
Abstention : Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Laville, Lorenzo,
Contre : Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

Excusés : M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (pouvoir à Mme Valla),
Mme Keskin (pouvoir à M. Dersi), M. Jouve (pouvoir à Mme Diatta), Mme Segueni (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Secrétaire : M. Griffe

Objet : Subvention en faveur des communes sinistrées par le séisme du 16 juin 2023

Le 16 juin 2023, un séisme d'une magnitude estimé entre 5,3 et 5,8 sur l'échelle de Richter a frappé l'ouest de la France. Une réplique d'une magnitude de 5,3 s'est par ailleurs produite le 17 juin. Selon un bilan provisoire, près de 250 habitations ne sont plus habitables et classées en rouge ou noir. Des bâtiments publics et des églises sont également touchés.

Compte tenu de la solidarité qui s'était exprimée en faveur de la commune à l'occasion du séisme du 11 novembre 2019, Monsieur le Maire propose qu'en retour la Ville de Le Teil puisse être solidaire avec les communes sinistrées en allouant une subvention exceptionnelle.

Cette subvention pourrait être de 500 €.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré

DÉCIDE d'autoriser Monsieur, le Maire à allouer une subvention exceptionnelle de 500 € aux communes sinistrées par le séisme du 16 juin 2023.

DONNE pouvoir à Monsieur, le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Certifié exécutoire



Le Secrétaire de séance,

Gérard GRIFFE

N° 87